Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

# LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Décembre 2016

N° 113

N° ISSN : 1954-9652

Dans ce numéro :


| | |
|---|---|
| *Assemblée générale ordinaire* | *1* |
| *Lieux d'enseignement à Hambye* | *2, 4, 8* |
| *La Motterie au Mesnil-Rogues* | *3, 5* |
| *Eglise Notre-Dame de Fleury* | *6-7, 10, 12* |
| *Les cours de Villedieu-les-Poêles* | *9* |


Des documents d'archives familiales m'ont été remis. Le premier de ces deux lots d'archives privées sera déposé aux archives départementales de la Manche. Il concerne deux registres d'artisan ayant exercé son métier de menuisier à Gavray. Ce sont des documents précieux qui retracent toute une activité entre 1920 et 1947.

# Assemblée générale de l'association : 21 janvier 2017 à Beslon

Cette assemblée générale ordinaire aura lieu le samedi matin 21 janvier 2017 à la salle polyvalente de Beslon.

**Assemblée générale ordinaire**

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité (e) à participer à **l'assemblée générale ordinaire** qui se tiendra le samedi 21 janvier 2017, en matinée, à 9h30, à la **salle polyvalente de la mairie de Beslon**.

A l'ordre du jour :

Rapport moral de l'exercice 2016, validation par les adhérents.

Rapport financier de l'exercice 2016, validation par les adhérents.

Election de nouveaux administrateurs.

Programme et budget 2017.

Questions diverses : toute question doit être adressée par écrit au président.

Votre présence est vivement souhaitée puisque cette assemblée générale est soumise à la présence de la moitié plus un de ses membres. Les adhérents qui ne pourront y participer sont invités à utiliser le pouvoir qui leur est adressé, annexé à l'invitation. Les pouvoirs non attribués à des personnes désignées, sont distribués aux adhérents par ordre d'arrivée.

Attention chaque adhérent ne peut bénéficier au maximum que de deux pouvoirs.

Il est nécessaire de formuler par courrier toute question devant figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Elle devra parvenir au président dans les 48h, au minimum, avant celle-ci. Croyez, Madame, Monsieur, cher adhérent (e), en l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le président/la secrétaire : M.T. Cuëff.

# Lieux d'enseignement à Hambye (suite)

Au bourg, école communale pour les garçons, en lieu, place et au-dessus des nouvelles halles : construction commencée en 1829 ; en activité scolaire en 1853 seulement.

Au bourg, Sainte Marie : ouverte en 1865, fermée en 1957.

*Quartier de l'église avec au 1er plan, l'école Saint Joseph*

Au bourg, école communale pour les filles, en lieu et place de l'ancienne mairie (abattue en 1886) au 15 rue Louis d'Estouteville.

Au bourg, école communale pour les filles, en lieu et place de l'actuelle mairie, place Elisabeth Beck, transformée en école maternelle en 1957.

Au bourg, groupe scolaire communal mixte « le clos Marguerite », rue des écoles, ouvert en 1956.

A la Chaussée : une maison d'école libre appartenant à Aglaé Carpon en 1865.

A l'église, école Notre-Dame : fondée le 18 novembre 1866 par l'abbé Alexandre Guilgaud ; ouverte en 1865, fermée en 1974.

A l'église, Saint Joseph : ouverte en 1880 ; fermée en 1974. Ancienne école libre congréganiste de garçons.

A l'église, école publique de garçons, fermée en 1889.

L'école maternelle (autrefois on appelait ça l'asile) s'installera dans « le palais réservé aux filles » pour reprendre l'expression de l'abbé Lepas, curé à partir de 1957. Quant au préau de cette école, il deviendra la remise pour le corbillard et le matériel de lutte contre l'incendie.

Le 10 octobre 1865, trois religieuses du sacré cœur de Coutances en prenaient la direction. A l'église, le local fut acheté, au bourg il était loué. Cent-soixante élèves fréquentaient ces écoles. **Thomas (Marie Thérèse)** en religion sœur Saint Raymond, née le 2 décembre 1840 à Fougères ; titulaire d'un brevet de capacité de l'enseignement primaire à Caen le 14/8/1860 ; lettre d'obédience délivrée par la Supérieure générale de l'institut du Sacré cœur de Jésus de Coutances ; elle enseigne à Sourdeval-la-Barre, La Haye-du-Puits, Poilly (Loiret) et sollicite l'autorisation d'ouvrir une école libre à Hambye (7 septembre 1865). C'est l'une des trois premières religieuses du Sacré cœur venue s'installer à Hambye.

## Ecole libre Notre-Dame à l'église :

Inhumation de mademoiselle Victorine Clouard, âgée de 51 ans dans le cimetière de Hambye le 3 août 1916.

Adèle Françoise Jeanne Marie Berthiaume, née à La Rive-en-Coglès le 5 novembre 1883 domiciliée à Hambye déclare le 17 juin 1939 son intention d'ouvrir une école primaire privée élémentaire pour les filles dans un local près de l'église.

A partir du 5 janvier 1953 la directrice de l'école Notre-Dame devient directrice de l'école privée du bourg qui devient une annexe de l'école privée Notre-Dame, située à l'église. Se sont : sœur Saint Jean-Eudes jusqu'en décembre 1955 et sœur Saint-Luc jusqu'en juin 1957.

## Ecole Saint Joseph :

Cette école prend son nom d'école 24 avril 1903 dit « la fermeture de votre école congréganiste de garçons de votre commune qui recevait une soixantaine d'élèves, va nécessiter la réorganisation du service scolaire. Votre commune possède une

*Ecole communale de garçons, puis asile pour personnes âgées*

# La Motterie au Mesnil-Rogues

Connaissez-vous ce bel ensemble de bâtiments ? Le pigeonnier a été complètement intégré dans l'existant. Voici des documents proposés à votre curiosité, je vous les livre.

L'an 1696 le 27e jour d'avril devant nous François Vigot, notaire royal au siège du mesnil-Garnier fut présent Messire François Jacques de Pierrepont, chevalier, seigneur et patron dudit lieu de Beauchamps, Mesnil-Rogues et autres lieux, lequel volontairement a fait bail pour les temps et terme de neuf années à commencer comme du jour saint Michel passé et à finir a pareil jour lesdits neuf années révolues accomplies que l'on comptera mil sept cent quatre à Thomas et Julien Declay, frères, à la caution solidaire de Jean Declay, leur père dudit Mesnil -Rogues présent et acceptant savoir la terre et tènement de la Mottrie qui se consiste en ce qu'il a de maisons, tant manables que ce qu'il a dans la basse-cour ainsi que la grange et colombier et toutes les terres labourables et non labourables sans aucune réservation ni retenue ainsi que les bois taillis qu'ils peuvent couper par coupes (...) pendant l'espace desdites neuf années par ce qu'ils auront soin des (...) et qu'ils n'y laisseront entrer aucuns bestiaux lesquels (...) se consistent de plusieurs pièces , la première nommée le jardin de la Mottrie, la seconde le clos de Lépine, la troisième les Chevronniers avec le petit clos de la vallée et le clos de la Picaudière, le clos de la Perrière, le clos Moutier, les Landrièresles Blancs champs, le clos (Toumin), l'Aumône, le jardin Jamet, le vieil jardin, le clos Sauvage, l'enclos du colombier, le clos des (terres), le clos de la Grange, trois pièces de terre en pré, l'un nommé le pré de Langer, le pré (Couson), le pré Carnot avec les herbages des deux bouts avec deux autres prés, l'un nommé le Grand pré et l'autre le pré Restou, et fut le présent bail fait par le prix et somme de quatre cent quatre-vingt livres, payables en quatre termes et (...) étant dans le premier terme échoira à la saint Michel prochain, le second à Noël, le troisième à Pâques et le quatrième et dernier à la saint Jean, le tout en suivant d'an en an et de terme et terme jusqu'à la fin du présent bail et outre bailleront lesdits preneurs par chaque

école spéciale de filles à deux classes L'école de garçons ne peut recevoir sans installer une nouvelle classe, les élèves de l'école congréganiste. Mais l'école laïque de filles en concurrence avec deux écoles congréganistes reçoit actuellement un nombre très restreint d'élèves. Monsieur le Préfet fait remarquer que des aménagements peu importants suffiraient pour transformer la deuxième classe de l'école des filles en classe enfantine pour les deux sexes ». Les scellés furent posés le 12 juin 1903 et l'inventaire des biens en fut dressé. Jubilé d'or du directeur de l'école libre des garçons, monsieur Duval, en 1936, qui fut le 1er directeur à recevoir la médaille de Saint-Lô remise par le curé-doyen de Gavray, monsieur l'abbé Quesnel.

Des grands travaux sont réalisés en 1950 par messieurs Lefranc et Corbière. En effet les plafonds des deux classes vont s'effondrer. Ils vont engager une somme de 139 000 francs. Monsieur le curé dit qu'il faut faire confiance à la Providence pour trouver l'argent nécessaire.

Elle ferme en juin 1974.

Elle est vendue en 1981 à monsieur et madame Jean Nicoleau et transformée pour ses nouveaux besoins.

## Ecole libre Sainte

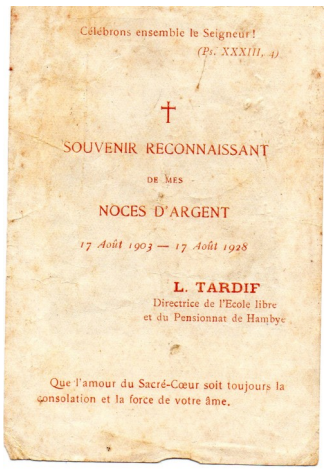
Célébrons ensemble le Seigneur!
(Ps. XXXIII, 4)

†

SOUVENIR RECONNAISSANT

DE MES

NOCES D'ARGENT

17 Août 1903 — 17 Août 1928

L. TARDIF
Directrice de l'Ecole libre
et du Pensionnat de Hambye

Que l'amour du Sacré-Cœur soit toujours la consolation et la force de votre âme.

*Papiers Hersent-Lebarbenchon*

## Marie au bourg :

En service depuis 1865. Ouverture d'un pensionnat en 1913.

Un départ regretté à Hambye le 28 décembre 1952, celui de sœur Saint Hubert, professeur de l'école Sainte Marie depuis 17 ans dans l'enseignement libre et maîtresse très appréciée. Elle part à Sourdeval-la-Barre où elle est nommée directrice.

L'école ferme en juillet 1957 au départ de sa directrice, sœur saint Luc qui partit enseigner à Coutances à l'école Guérard.

## Une école qui ne vit pas le jour :

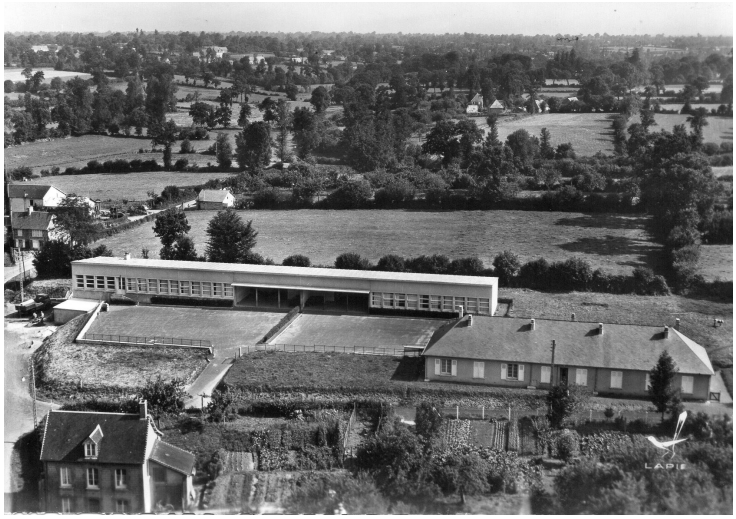

C'est celle de l'annexe paroissiale Notre Dame de Hambye. Jean Joseph Leboulanger né à Hambye le 10 janvier 1806 ; pourvu d'un brevet de capacité délivré à Caen le 14 juillet 1831 ; lequel déclare avoir l'intention d'ouvrir une école primaire dans le chapitre de l'ancienne abbaye de Notre Dame de Hambye ; il a exercé les fonctions d'instituteur à Hambye de 1831 à 1857.

## Liberté d'enseignement, sécurisation et laïcisation des écoles :

La loi Guizot, due à François Guizot, ministre de l'instruction publique, le 28 juin 1833 suivie d'une circulaire destinée à tous les enseignants le 18 juillet 1833 sur les responsabilités et les devoirs des enseignants complétée le 15 mars 1850 par la loi Falloux, d'Alfred Falloux, qui prône la liberté d'enseignement faisant place à l'enseignement confessionnel. La loi Guizot rend obligatoire une école de garçons par commune de 500 habitants et une école de filles par commune de 800 habitants.

Un grave embarras financier se fait sentir en 1884. On envisage la fermeture des écoles mais l'évêque y répugne. Le comité du denier des écoles vient en aide

Sœur Sainte Augustine, au civil : Stéphanie Marguerite Picot, institutrice, directrice de l'école libre décède le 3 janvier 1895. Sa mort amène la laïcisation de l'école des filles. Le curé décide d'ouvrir une école libre mais les locaux loués sont refusés par le Conseil départemental d'instruction publique. Il fallait construire, l'emplacement est choisi et le marché conclu pour la somme de 8800 francs, les travaux s'activèrent et on encaissa la cour avec 180 voitures de pierre. C'est la naissance de l'école Notre-Dame à l'église.

Rejet le 23 avril 1903 de la demande présentée par les frères des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg. Elle entraîne la fermeture de l'école libre de garçons pour le 15 juillet suivant.

Les sœurs Marie de la Nativité (Victorine Clouard) et Sainte Edith (Louise Tardif) se sécularisent le 19 mai 1903.

La lutte recommence : le 9 novembre 1903 il nous fallait comparaître, mes institutrices et moi-même, devant le juge de paix de Gavray.

Je cite le curé : Vers la fin novembre 1903, nouvelle comparution à Gavray avec mes instituteurs pour le même délit. Cette dernière affaire fut jugée en Correctionnel devant le tribunal de Coutances qui après une magnifique plaidoirie de maître Leterrier, prononça l'acquittement. Le procureur de la République fit appel devant la Cour de Caen qui ratifia le jugement de Coutances le 10 mars 1904. A peine cette affaire fut-elle terminée que je reçus l'ordre de ma présenter le 18 avril 1904 avec mes institutrices devant le tribunal de Coutances. Quelle joie quand nous apprîmes le 25 avril suivant que le tribunal nous avait encore acquittés ! Je dois une mention spéciale à maître Leterrier qui défendit notre cause avec talent et dévouement. Je puis ajouter s'une façon désintéressée pour cette école de l'église (l'école du bourg n'a pas été inquiétée). On nous appela devant la Cour de Caen le 16 juin 1904. Maître Guillemard qui avait déjà bien voulu se charger de défendre notre école de garçons, plaida avec son talent si connu et si apprécié. La Cour ratifia le jugement de Coutances. Il me fut notifié par dépêche le 23 juin et le Procureur général nous renvoyait en Cassation.

Nous sommes convoqués le 3 décembre 1903 et le 21 janvier 1904 devant le juge d'instruction de Coutances pour « infraction aux lois scolaires ».

C'est maître Lemarois, Conseiller d'état, qui se charge de notre défense et je reçois le 2 juillet 1905 une lettre de

année vingt-cinq livres à courir ainsi que six chapons ou gélinottes (...) depuis la Toussaint jusqu'au jour gras parce qu'aussi lesdits preneurs ne pourront couper aucun bois de dessus les fossés desdits héritages qui dans le temps qu'ils les prendront en sarrasin et(...) et rafraichiront lesdits fossés en même temps lesdits preneurs seront aussi tenus (...) qu'ils travailleront sur lesdits héritages à courir sur les dites maisons seront (...) lesdits preneurs obligés de conserver les plants mettre une (...) bonne et valable à la place ou mourra on tombera un pommier parce qu'ils le mort pour le vif a laquelle fin sera fit compte à (...) de ce qu'il y aura de pommiers et autres sur les héritages du présent bail et ne pourront lesdits preneurs labourer aucune (...) dans lesdits plants et seront obligés de faire mouiller et tremper les prairies dans la saison de l'hiver et ne pourront mettre de bestiaux à pâturer la dernière année du présent passé le premier jour d'avril et ne pourront faire aucune sous location sans (...) consentement dudit seigneur bailleur et laisseront tous les engrais foins et pailles la dernière année lesquels ils feront à profit en temps et (...) et mettront les foins dans les fenils comme ils les ont trouvés et ne pourront emporter aucun engrais de dessus ladite ferme desquelles clauses et conditions les dites parties sont demeurées d'accord et s'obligeant lesdits preneurs d'accomplir les clauses ci-dessus à la caution de tous leurs biens, présents et à venir et par corps ce fait aux présences de Jean Lencoignard et Thomas Sauvage des paroisses de Beauchamps et Mesnil-Rogues, témoins Archives départementales de la Manche : notariat du Mesnil-Garnier, 5 E 3756, folio 31-32.

Une vente :

L'an mil sept cent cinquante-deux le mercredi vingt-six janvier avant midi au château de Beauchamps sis en la paroisse du Mesnil-Rogues devant nous Guillaume Chauvet, notaire royal pour le siège du Mesnil-Garnier et autres lieux et paroisses et dépendantes, soussigné au lieu de Mesnil-Rogues, fut présent haut et puissant seigneur Charles, François de Thère, écuyer, seul et unique hériteir de Messire Robert de Pierrepont, seigneur et patron d'Esglandes, Saint-Pierre-d'Artenet, Héroudeville, Baudreville, Auderville, (...) Pirou et Nicolas de Pierrepont , Beauchamps, Mesnil-Rogues, Folligny, la Gazillière et autres terres et seigneuries dépendants dudit seigneur en son château de Thère, paroisse saint-Pierre-d'Arteney, de présent en celui de Beauchamps, situé en celui de Mesnil-Rogues, lequel en cette qualité et par ces présentes volontairement vendu, quitté, cédé et propriétairement du tout, délaisse dès maintenant et à toujours avec promesse de bonne et valable garantie vers et contre tous généralement quelconques (...) pour lui et ses héritiers faire valoir au profit et bénéfice de discrète personne Thomas Moncel, prêtre curé de la paroisse du Mesnil-Rogues, maître Ambroise et Pierre Moncel, ses frères, marchands demeurant pareillement dans ladite paroisse, et de Jean Auvray, laboureur de la paroisse du Mesnil-Amand, fermier jouissant et détenteur des héritages ci - après déclarés, présents en ce lieu, et acceptant pareillement pour eux et leurs héritiers, le lieu, terre et ferme en son intégrité nommé ordinairement ma Motterie, se consistant en maisons manables, chambres, grange, étable, pressoir, charreterie, colombier, enclos et superficie, le tout dessus étant jardins à plants, terres labourables, prairies, bois taillis, herbages et non labourables, le tout se s'entretenant ensemble et comme le tout se contient consistent et (...) par ledit seigneur vendeur y faire aucune réservation que se puisse être et dont les dits sieurs acquéreurs ont dit et déclaré le tout bien savoir et connaître faisant icelle terre (...) du levant et nord la rivière d'Airou et aux taillis des nommées Blanchard, Bois, et bedouin, du midi le chemin (...) et aux héritiers de Thomas Sauvage fils Pierre, et à Thomas Sauvage, fils Antoine, du couchant, chemin allant du Chesnot au pont retour. Item... Et à l'égard du colombier faisant partie des héritages ci-dessus, il a été convenu entre ledit seigneur et lesdits acquéreurs qu'ils pourront le peupler en pigeons et le faire valloir comme l'a fait ledit seigneur et ses prédécesseurs et ce le tout a tenu volonté auxquels droits (...) et privilèges ils demeurent subrogés ainsi qu'aux autres droits et devoirs, dignités, franchises, servitudes, libertés, (...) et (...) attribués et annexés aux dits héritages pour les faire valoir et exploiter par les (...) ordinaires comme d'ancienneté et fut en outre ce que dessus la présente vente faite moyennant par le prix et somme de seize mille cinq cent livres en principal quitte et francs venant aux mains dudit seigneur vendeur, de laquelle somme il en a été présentement payé compter, nombrer par lesdits sieurs acquéreurs aux mains dudit seigneur par égale partie... (Archives de la Manche, notariat du Mesnil-Garnier, 5 E 3846, folio 31-34).

Un partage :

Ce sont trois lots à partager afin d'héritage qui sont conjointement entre Thomas Moncel, prêtre curé de la paroisse du Mesnil-Rogues, Ambroise et Pierre, ses frères de ladite paroisse, et Jean et Guillaume Auvray, ses frères de ladite paroisse du Mesnil-Amand, tous acquéreurs du seigneur comte de Thère du lieu et terre de la Motterie suivant leur contrat d'acquêt passé devant Chauvet, notaire à Champrépus, en date du vingt-six janvier mil sept cent cinquante-deux, contrôlé et insinué à Gavray le cinq février en suivant par le sieur Vautier qui a reçu trois cent trois livres desdits sieurs curé et frères acquéreurs de la dite terre de la Motterie en tant que des deux-tiers et les dits Jean et Guillaume Auvray acquéreur de l'autre tiers de la dite terre, icelle située en ladite paroisse du Mesnil-Rogues, se consistant en maisons, jardins,, terres labourables, prés, bois taillis et terre vaine et desquels lots la teneur en suit, premièrement... (Archives de la Manche, notariat de Champrépus (le Mesnil-Garnier) 5 E 3847, folio 147-162).

# L'église Notre-Dame de Fleury

Messire Guillaume, fils de Richard de Rollos, donne la moitié du droit de patronage de l'église Notre Dame de Fleury au prieuré de La Bloutière vers 1180-1189 (cette donation sera confirmée en 1200 puis le 28 janvier 1268 par le pape Clément IV ). Messire Jean de Brucourt donne en 1226 tout son droit de patronage à l'ermitage de La Bloutière. Maître Adam est recteur de Fleury au 13e siècle (acte du 13 août 1255). Maître François, Richard Anquetil est curé de Fleury en 1367 (acte du 15 juin 1367). Paul Collas, prêtre, prieur de la maison religieuse de La Bloutière est curé de Fleury en 1674. Roger Godefroy, Louis Briand et Jean Asselin tous prêtres, sont présents à cette visite où François de Saint -Gilles, écuyer, assure la fonction de trésorier et Gilles Duval, celle de custo. Noble homme François de Saint Gilles, écuyer, se qualifie de seigneur et patron honoraire de la paroisse de Fleury et de La Bloutière, le 24 août 1676 (Il portait un écu d'azur à un aigle d'or, becqué et membré de gueules). Sa pierre tombale portait l'épitaphe suivante : « Noble seigneur, François de Saint Gilles, seigneur et patron honoraire de Fleury, 1683 »). Un titre clérical est consenti à François Asseline, clerc, dont le pieux dessein est de parvenir aux saints ordres et prêtrise le 1er avril 1677 en présence de Michel Guillaume Raulin et Jean Asseline, prêtres de la paroisse.

Maître Jacques Froger est curé en 1684. L'équipe pastorale se compose de Jean Asseline, vicaire ; Louis Briand, François Asseline, prêtres ; Michel Le riche, François Asseline (il est peut-être celui qui bénéficia d'un titre clérical le 1er avril 1677 alors qu'il était clerc), sous-diacres ; Roger Coutances, acolyte ; Charles Godefroy et François Lecailletel sont custos. Le cimetière est en bon état. Il y a quelques réparations à faire sur le portail et sur la chapelle du midi. On travaille à faire une contretable au grand autel et on doit la placer à la Saint Michel prochain.

Louis Brionne, prêtre, est présent à la visite de 1685 et François Asseline est diacre. Laurence Lavolley, avocat, et Charles Lavolley accomplissent la fonction de trésorier. On laisse entrer les bestiaux dans le cimetière, pourtant bien clos et fermé. Les travaux n'ont pas été réalisés sur la chapelle saint Jean ni sur le portail. Il sera nécessaire de réparer le haut des murailles de la tour qui menacent ruine. La contretable est placée au grand autel et remarque l'archidiacre : « nous l'avons trouvée jolie ». Il faut qu'on y mette un tableau et deux images aux deux côtés. Le sieur Barbot, procureur des chanoines réguliers de La Bloutière, fait remarquer que l'autel a été changé. Les tombeaux qui sont dans le cimetière ainsi que ceux qui sont sous le portail seront mis à fleur de terre, afin de ne pas risquer de faire tomber ceux qui portent le saint viatique aux malades, à la diligence de ceux à qui ils appartiennent. Il n'est pas possible de lire facilement au lutrin, à cause de l'obscurité du bas du chœur, aussi l'archidiacre demande t'il qu'on fasse faire une ouverture de vitre, après toutefois, que l'on aie consulté un expert si elle ne fera pas de tort à la voûte. Louis Briand, prêtre, retient l'attention. Il lui est interdit d'aller dans la paroisse entendre les confessions. Raulin Asseline rend son compte des années 1666-1670. La visite archidiaconale de 1686 est intéressante dans la dénomination de l'équipe paroissiale, en effet, outre maître Jacques Froget, curé ; Jean Asseline, vicaire ; Louis Brionne, François Asseline, Michel Leriche et François Asseline, sont prêtres présents. Roger Coustance est sous-diacre ; Pierre Dufort, Jean Beaufils et François Renault, sont petits choristes ; Gilles Duval est custos. Michel Leriche, déjà nommé assure la charge de trésorier. Il faut mettre une barrière fermant à clef au lieu de l'échalier qui s'y trouve au bas du cimetière et qui est mal propre vis-à-vis du presbytère. Les tombes et tombeaux ainsi que les petites croix qui sont dressées au bout, seront mis à fleur de terre. Le custos sera autorisé à y travailler dans une quinzaine, faute des particuliers d'y avoir satisfait. La couverture de l'église est en bonne réparation à la réserve de celle du chœur qui est en méchant état. Il pleut sur la voûte qui est très belle, ce qui pourrait causer sa ruine si on n'y travaille pas. L'archidiacre ordonne aussi de faire l'ouverture de la vitre afin qu'elle donne plus de lumière au lutrin. Si le sieur abbé, qui doit faire ces réparations, est enjoint de les faire faire pour le printemps prochain. Jean Asselin, vicaire et syndic de l'église sera autorisé, si ce n'est pas le cas, de prélever directement sur les deniers dus par les fermiers du sieur abbé pour être employés à les faire, après que le général de la paroisse en ait fait le bannissement. L'autel de la chapelle saint Jean est trop bas ; il sera élevé d'égale hauteur à celui de l'autre chapelle. Aucun compte n'a été rendu. Le sieur Asseline, syndic, aura soin de se faire rendre les comptes et en faire vider les débets et reliquats afin de les employer à faire les décorations nécessaires à cette église, et tout particulièrement les deux images qui doivent être mises dans les niches prévues à cet effet, qui sont au-dessus des deux portes de la sacristie et qui sont du dessin de la contre-

table, au milieu de laquelle on a mis depuis notre dernière visite un tableau de l'assomption qui est assez beau. Jean Pastey, prêtre originaire de la paroisse, a fait la donation d'un calice, d'une patène, d'un plat et pintons, le tout de vermeil doré, d'une chasuble de damas et sa suite qui est très belle avec deux coussins.

Maître Henri Roussel est curé en 1689 et Jean Asseline est vicaire. Louis Briault ; François Asseline ; Michel Leriche ; François Asseline ; Michel Eudes ; sont prêtres. Pierre Dufort ; Jean Beaufils ; Jean Datain sont choristes et Gilles Duval est custo. La couverture du chœur, du côté du septentrion, est toute ruinée. On y mettra de la tuile ou de l'ardoise. L'inventaire des titres et papiers sera mis à la perfection et déposé dans le coffre fort. La couverture est mise en bonne réparation à la réserve de la partie qui se trouve au dessus de l'arcade où est le grand crucifix. Celle du chœur est entièrement ruinée. Les pluies continuent de tomber sur la voûte de pierre qui est très belle. L'archidiacre craint qu'elle ne tombe si on n'y travaille pas. Ordre sera donné à l'abbé de La Bloutière d'y satisfaire à la réparer tout de neuf des deux côtés en ardoises ou en tuiles. Sinon il sera fait arrêt sur les deniers des fermiers et redevables du sieur abbé. Deux images, bien étoffées, ont été mises dans les niches de la contretable. Il serait à propos de boucher une porte, qui est au bas du chœur, très incommode et d'en faire une autre au haut de la nef, du même côté et en vis-à-vis de la chaire où se donnent les instructions. Les ecclésiastiques ne voient pas assez pour chanter au lutrin, aussi l'archidiacre ordonne t'il l'ouverture d'une vitre du côté du midi.

L'inventaire des titres et papiers n'est pas encore mis à la perfection. Julien Durand n'a pas fait son devoir de chrétien depuis plusieurs années ainsi que quelques autres. Henri Roussel, curé ; Jean Asseline, vicaire ; Louis Briant, François Asseline, Michel Eudes, prêtres, participent à la visite de 1690 en compagnie de Pierre Dufort, Jean Beaufils, Jean Datain, petits clercs et Gilles Duval, custo. Michel et Jean Coutances sont trésoriers en charge. Le cimetière est en assez bon état et la couverture de la nef en assez bonne réparation à la

réserve du lieu de l'arcade où est le grand crucifix. Les couvertures du portail et du chœur sont endommagées et presque ruinée pour cette dernière. Les pluies tombent continuellement sur la voûte de pierre qui est très belle, la pourrissent et la ruine entièrement. Le sieur abbé de La Bloutière est prié de la faire réparer tout de neuf et des deux côtés en ardoise ou en tuile. IL sera fait sur les débets, dû par les fermiers redevables. Deux images, bien étoffées sont disposées dans l'église aux deux côtés de la contretable. Il serait à proposer de boucher la porte qui se trouve au bas du chœur et d'en faire une autre au haut de la nef du même côté, vis-à-vis de la chaire, parce que les ecclésiastiques qui chantent au lutrin n'y voient pas assez. L'archidiacre ordonne également qu'une ouverture de vitre se fasse du côté du midi, vis-à-vis du lutrin, comme une chose absolument indispensable. L'inventaire des titres et papiers n'a pas encore été mis à la perfection ni les six ou sept derniers comptes qui n'ont pas été rendus. Julien Durand n'a pas fait son travail de trésorier depuis plusieurs années malgré les avertissements et exhortations qui lui ont été faites. Pierre Dufour ; Jean Beaufils ; Jean Datain ; Charles Bernard ; François Lancler ; sont qualifiés de petits clercs à la visite de 1691. On laisse toujours entrer les bestiaux dans le cimetière qui en profanent la sainteté. La voûte de pierre continue de se ruiner. Les affaires du trésor ont été négligées, les titres et papiers n'ont pas été mis en ordre et l'inventaire n'en a pas été fait. Les comptes n'ont pas été rendus depuis sept ou huit ans. Julien Durand, Jean Belin, et plusieurs autres, n'ont pas fait leur devoir de pâques.

Michel Leriche est reconnu comme vicaire en 1701 ; Jean Asseline, François Asseline, Denis Godefroy, Michel Eude ; sont prêtres ; Thomas Chauvet est trésorier et Pierre Lemoigne est custos. Le cimetière sera maintenu dans l'état où il se trouve. Le lutrin et les bancs sont placés dans le sacra sanctorum et l'archidiacre ordonne qu'ils soient déplacés dans le bas du chœur, à l'endroit qu'il a marqué, au dessus de la petite porte et aux frais du trésor. Les trésoriers sont très négligents.

L'archidiacre reconnaît pour la première fois, en 1703, que le curé, Henri Roussel, est chanoine régulier de saint Augustin. et l'archidiacre ordonne qu'ils soient déplacés dans le bas du chœur, à l'endroit qu'il a marqué, au dessus de la petite porte et aux frais du trésor. Les trésoriers sont très négligents.

L'archidiacre reconnaît pour la première fois, en 1703, que le curé, Henri Roussel, est chanoine régulier de saint Augustin. Nicolas Chauvet, fils de Guillaume, est custo. Les paroissiens sont encore morosifs vis-à-vis de l'élection d'un trésorier pour l'année en cours. L'archidiacre nomme d'office Laurens Lavoley, comme étant le plus propre et le plus capable d'en faire les fonctions. Les ordonnances n'ont pas été exé-

l'éminent avocat me disant que notre procès était complètement terminé et que la Cour de Cassation nous avait acquittés.

## Un dossier qui ne fut pas une mince affaire : la construction du groupe scolaire du « clos Marguerite », 1938-1956.

Les élus municipaux avaient fait l'expérience d'un long et difficile chantier (1829-1853) en décidant la construction de l'école communale pour les garçons dans le haut du bourg de Hambye dont la cour de récréation se trouvait à l'arrière, rue des Matignon ainsi que celui concernant l'école des filles du bas du bourg. Jamais deux sans trois dit-on…

La construction du groupe scolaire de Hambye fut décidée un peu en amont de la création du terrain des sports, en 1941. Les élus y réfléchissaient depuis 1938. Les actes civils publics rappellent le versement des honoraires dus à l'architecte chargé du projet, Marcel Audrouët, dont les 30% doivent être payés (20/10/1940). Le projet de construction d'un groupe scolaire et d'une école maternelle, est présenté au Conseil municipal le 2 février 1941. Les plans, devis sont instruits par l'architecte d'arrondissement de Coutances : Marcel Audrouët. Ce projet est validé pour un coût de 2 004116, 78 francs (deux millions quatre mille cent seize francs soixante-dix-huit centimes. Un emprunt est décidé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le durcissement de la guerre empêche la réalisation. On ne connaît malheureusement pas les plans car les archives de la commune ne possèdent aucun dossier technique, pas même pour le projet qui va suivre. Heureusement que les archives départementales pallient à ces lacunes au moyen de deux épais dossiers concernant le groupe scolaire et la transformation de l'école des filles en école maternelle sous la cote : 27 W 293 et 27 W 294. Le projet refait surface le 8 mars 1949 mais le Préfet de la Manche fait savoir que le ministère de l'éducation nationale ne veut pas agréer monsieur Audrouët comme architecte chargé de cette étude et le Conseil municipal porte son choix sur André Cochepain architecte départemental à Saint-Lô. Le dossier semble bien avancer mais l'administration refuse de valider le choix des élus locaux quant au terrain pressenti pour cette édification. La commission scolaire a sélectionné quatre sites et c'est celui appartenant à Louis Carpon qui fait l'unanimité des élus locaux le 1er juillet 1949. Le Préfet informe le maire le 22 mai 1950 que la demande de classement d'intérêt public du site réservé à la construction a été refusé par le Ministre. Mais les élus de Hambye se cramponnent à leur décision et maintiennent le même site le 13 juin suivant. Le maire informe les élus le 10 octobre suivant « que des difficultés surgissent à chaque fois concernant le terrain envisagé ». Celui réitère et fait même pression au préfet pour faire aboutir ce dossier. Celui-ci répond le 6 novembre 1950 que la commune engage sa responsabilité en ce qui concerne les accidents qui pourraient survenir par suite du mauvais état de l'école des garçons et veut qu'il soit inscrit au programme des travaux scolaires de l'année 1951. La question du terrain choisi par les élus « non aedificandi » a toute son acuité et le Préfet informe qu'il a été à nouveau remis avec la proposition de réduire cette zone non constructible, auprès de l'architecte en chef au ministère de l'éducation nationale. Les parcelles visées, en indivision, sont cadastrées en « E » 1224 et 1227. Le Conseil dans sa délibération du 20 mars 1951 tout en reconnaissant que ce terrain « ne sera cédé que sous la contrainte » estime et vote en faveur de l'expropriation. Une solution semble trouvée dans la délibération du 15 février 1952 où une lettre du Préfet, datée du 6 février précédent, est lue. Celui-ci révèle qu'une étude faite le 15 novembre 1951 révèle du terrain disponible en bordure du CD 51 d'environ 5000 m2 appartenant aux consorts Havel « répond parfaitement à la destination envisagée ». En effet il est à proximité de l'école des filles, l'accès en est facile, la route

# Quelques notes, en préambule, de l'histoire des cours de Villedieu

Chacun sait que les cours de Villedieu, par leurs origines, constituent un attrait patrimonial indiscutable par leur nom ou l'origine des propriétaires. Voici quelques actes relativement récents, extraits pour l'essentiel des actes civils publics, en grand nombre, permettant de remonter l'histoire de chacune d'elles.

Cour de l'abbaye : 1923 (11 juin) rue de la carrière, rue d'Ecosse, vente Patry-Adam à Badin-Chapel

Cour de l'abbaye, cour aux fraiches : 1923 (2 mai) rue Carnot, rue de la carrière, vente Adam-Vardon

Cour Bataille : 1883 (25 octobre) vente Lecoursonnais, d'immeubles ; 1908 (9 juin) vente consorts Villain à Anfray –Mauviel ; 1911 (30 octobre) vente Dolley-Marsin à Blanchais-Moulin ; 1911 (21 novembre) partage Dolley ; 1912 (12 février) adjudication Delanoë à Blanchais-Moulin ; 1923 (10 octobre) vente Legoupil-Chenez à Potrel-Picault ; 1942 (23, 28 mai) vente Picault-Potrel, Potrel-Fourré, Potrel-Poidevin à Lesassier-Picault, rue docteur Havard, cour Bataille ; 1947 (19 mai) vente Levacher-Feston à Fontaine

Cour de la Buffotière : 1945 (27 novembre) succession Motte-Martin

Cour aux Chenots : 1911 (4 février) vente Mauviel-Gautier à Mauviel-Debroise.

Cour Deuzet : 1921 (2 mai) vente Lecourtois-Laurent à Foucher-Pitel ; 1941 (25 septembre) vente Lebedel-Lemesle à Morin-Villain, maison, cour Deuzet ; 1941 (25 septembre) vente Lebedel-Lemesle à Jeanne-Vicillard, maison, cour Deuzet.

Cour de l'enfer : 1943 (14 octobre) licitation par Lecellier-Houdin à Savy-Pitel

Cour Faucon : 1886 (11 janvier) vente Letellier-Fautrad à Gautier

Cour du foyer : 1865 (2 mai) vente Aumont à Burnouf ; 1909 (27 janvier) vente Ozenne-Sorel à Mauviel ; 1920 (24 décembre) inventaire Picault-Lecoursonnais ; 1921 (11 mars) vente Oblin-Brasy à Lerivrey-Lebezot.

Cour du foyer, cour aux Moines : 1946 (8 avril) donation Crouzières-Michel

Cour des fraîches : 1868 (1er octobre) vente Foubert-Havard à Jourdan-Lecornu, corps de bâtiment à usage de boutiques.

Cour dite du gage ou aux moines : 1921 (19 janvier) vente Jean-Lemaitre à Jouenne-Refuveille

Cour Gautier : 1881 (16 décembre) vente Loyer ; 1884 (1 décembre) vente Baudet ; 1909 (8 septembre) partage Desrues-Leconte.

Cour Gautier : 1914 (18 février) vente par Viel à Leconte (four de fonderie)

Cour des hauts-bois : 1884 (18 juillet) vente Bellon à Lecornu ; 1939 (21 avril) licitation Lecellier-Lejeune ; 1947 (15 janvier) vente Ernault-Nicolle à Canuet-Ernault ; 1947 (21 juin) vente Havard-Hatuel à Balayer.

Cour Huard ou du foyer : 1884 (8 octobre) vente Loyer-Michel

Cour Huard : 1924 (5-6 juin) vente Leconte-Guesnel à Lebossé-Boisnel

Cour aux Huards : 1854 (18 août) vente Lebois-Badin à Grimault.

Cour Huet ou Lucet : 1921 (18 mai) vente Viel à Denoual-Lecoursonnais

Cour de la haie, Lahaie, la Haie : 1885 (18 juin) adjudication Villain ; 1885 (16 juillet) vente Lenoir-Brioult à Chenu ; 1885 (14 octobre) vente Danjou-Laurent

Cour Isaac : 1856 (30 août) vente Villain

Cour de la Ligotière : 1885 (26 mai) vente Payen-Thibault à Legrard ou Grard ; 1885 (5 août) vente par Polinière-de la Court-de-Bretteville à Levallois ; 1885 (9 et 11 février) vente Hébert-Villain à Baisnée ; 1907 (17 août) vente Lunel-Brunet à Hervieu-Moisan ; 1908 (22 février) donation Havard-Baisnée ; 1909 (13 février) vente consorts Legrard à Rével-Rabec ; 1911 (17 février) vente Grard ou Legrard à Hervieu-Moisan ; 1920 (24 décembre) ; 1942 (10 février) vente Renouf-Badin à Pellerin-Bouvet.

Cour de la Lucerne, de la Ligotière : 1912 (1 mars) vente Vibert-Lemonnier, Lemonnier-Vilquin à Baisnée-Enguerran ; 1941 (12 août) vente Thérèse-Duval à Bertrand-Ozenne, maison, rue docteur Havard, cour de la Lucerne, cour de la Ligotière.

Cour de la Luzerne : 1885 (14 février) vente Pitel à Gautier ; 1912 (4 avril) vente Huault-Chalmé à Pichard-Marie ;

Cour aux Moines : 1920 (1er octobre) vente Letourneur-Gautier à Ysabeau-Liegard ; 1924 (14 avril) adjudication Badin-Renouf à Daniel ; 1947 (29 mars) donation-partage Ysabeau-Liégard.

Cour aux Moines, cour Gautier : 1923 (24 décembre) vente Pitel-Leroux à Lerivrey

Cour Moisson ou cour au Moisson : 1909 (8 septembre) partage Desrues-Leconte ; 1941 (22 août) vente par Simonin-Miss à Jan-Costil, maison, rue général Huard, cour Moisson.

Cour Ozenne : 1946 (3 mai) vente Delaunay-Texier à Durand-Dudouit

Cour du Palais : 1877 (3 octobre) vente Legrard, Noblet, Floch, Dolley à Thérèse et Joséphine Le Bois, dentellières, d'une maison, rue Basse, cour du palais ; 1911 (18, 20 novembre) vente par Jean dit Lebois à Gautier.

Cour du Paradis : 1923 (20 juin) rue du docteur Havard, partage Gautier-Gautier-Troussel

Cour au Pontois : 1885 (5 août) vente Polinière-de la Court-de-Betteville à Levallois ; 1911 (28 mai) vente Lemarié à Tiercelin ; 1912 (11, 15 mai) vente Grard ou Legrard à Chabria-Sébire ; 1912 (29 mai) vente Tiercelin à Alix ; 1920 (24 décembre) vente Levallois-Carruel à Jeanne-Lethimonnier ; 1939 (9 mars) licitation Allix-Allain-Regnault-Allix-Augé.

Cour des Rochers, cour Villain : 1907 (6 novembre) vente Lemoine-Havard à Chauvel-Leriche

Cour de la Teinture : 1907 (21 novembre) vente Aumont-Derdos, Manoury-Aumont, à lemerre-Lechevallier.

Cour des trois rois : 1910 (19 novembre) cahier-des-charges Havard-Barbier.

Cour du vieux foyer : 1909 (8 septembre) donation-partage Desrues-Leconte.

Cour de l'abbé Villain : 1884 (8 mai) vente Macé à Schaffer cour de l'abbé Villain ou cour Chauvel (Chauvet).

Cour : 1921 (12 juin) vente Noblet-Marguerite à Généaux-Tonnelier

Cour : 1921 (12 juin) rue docteur Havard, rue basse

cutées et les mêmes choses sont à faire, la première : doubler le tabernacle d'une étoffe précieuse ; la seconde : faire un tambour ou construire à la petite porte du chœur, tant pour le vent que pour la commodité du clergé ; la troisième : faire faire des bancs bien propres pour asseoir le clergé ; la quatrième : faire paver l'allée, du chœur à la grande porte. Les trésoriers, qui n'ont pas rendus leur compte seront avertis dans les huit jours et ensuite ils seront condamnés à deux écus d'amende pour la décoration de l'église.

Gilles Dupard, chanoine régulier de saint Augustin est curé en 1704. Il est toujours nécessaire d'insister sur le fait qu'il est interdit à toute personne, qu'elle que soit sa condition et sa qualité, de faire entrer les bestiaux dans le cimetière. Jean Asseline est accusé d'avoir cassé les deux armoires qui se trouvaient dans la chapelle du saint rosaire et ôter le balustre de cette chapelle sans y avoir été autorisé. Les affaires du trésor ont tellement été négligées qu'aucun compte n'a été rendu par la faute des paroissiens qui n'ont jamais voulu s'assembler pour délibérer.

François Le Marillet, prêtre, chanoine régulier, est curé en 1707 ; Michel Le Riche est vicaire ; Jean Asseline, Michel Eudes, François Asseline, prêtres ; Michel Le Riche, Thomas Le Petit, acolytes ; Pierre Foucher et Gilles Le Celier, custos. Le cimetière est bien clos et fermé et il a été réparé. La couverture de la nef doit être réparée. Le tabernacle doit être doublé et des décorations doivent être mises sur les deux autels des deux chapelles. La grande allée, à la diligence du vicaire Le Riche, a besoin d'être pavée. Le sieur Asseline, de la Hiboudière, achètera les ornements nécessaires à cette église et s'il emploie plus d'argent qu'il n'en a, il en sera remboursé. Jean Asseline se pourvoira d'ornements nécessaires pour acquitter les messes de la chapelle du rosaire. Si la fondation prévoit qu'elle soit chantée, il en donnera la part à ceux qui aideront à la chanter. Si Jean Asseline ne s'en acquitte pas, il sera destitué de la chapelle et il sera mit un autre chapelain à sa place. Aucun compte n'a pas été rendu depuis 1696. Philippine Gibaut n'acquitte pas dignement sa fonction de sage femme. Il est défendu à toutes les femmes, qu'elles que soient leur condition, de faire appel à elle pour leur couche.

Mathieu Le Monnier est custos en 1708. L'intérieur du tabernacle a été doublé. Le sieur curé assure qu'il va faire travailler à paver l'allée, du chœur à la grande porte. Quelques ornements ont été réparés par ses soins. Il a avancé ses deniers et il en sera remboursé. Les sept ou huit comptables sont avertis qu'ils doivent rendre leurs comptes et de les soumettre au général afin de les mettre en état d'être alloués. Jean Asseline et le sieur du Guislain (Peut-être Jean de Pierre, sieur du Mesnil Guislain, dont noble dame Anne de Saint Gilles, veuve, non héritière, se fait connaître par un acte entre elle et François de Saint Gilles, écuyer, seigneur et patron de Fleury et de la Bloutière, en sa partie, en 5 E 17156 (plusieurs documents à la suite)) se sont saisis de quelques papiers, arrêts et autres pièces de l'église. Ils sont invités à se présenter devant monseigneur l'évêque, le lendemain de la sainte année prochaine.

Jean Renaud est custo en 1716 ; Guillaume et Pierre Godefroy sont trésoriers ; Michel Le Riche, vicaire, François Asseline et Thomas Le Petit sont prêtres ; François Dastin est diacre ; Jacques Bourdon (Jacques Bourdon, estmort en 1750 (compagnie de M Le chevalier de Renty). et Jean Durford, sous-diacres. Le cimetière est en état. La grande allée de la nef a besoin d'être repavée et l'aire redressée. Il n'y a aucun compte de rendu. La contretable du grand autel commence à se gâter, il est nécessaire de la mettre en couleur, sur quoi les paroissiens délibéreront. Le catéchisme se fait régulièrement. Il y a environ 20 paroissiens qui n'ont pas fait leur devoir pascal.

Maître François Marillet est curé en 1717. Michel Le Riche est vicaire. François Renault et Thomas Le Petit, prêtres, sont présents à cette visite archidiaconale. Jacques Bourdon et Jean Dureford sont diacres. Mathieu Le Monnier fait les fonctions de custos et François Puisnée celles de trésorier. Le cimetière est en état ainsi que les couvertures. La grande allée de la nef a besoin d'être pavée et redressée. Les comptes ont commencé à être examinés. Le catéchisme se fait régulièrement. Une visite de la contretable sera faite afin qu'elle ne dépérisse davantage. Quelques paroissiens n'ont point satisfait au devoir de pâques. Il y a quelques paroissiens qui n'ont pas fait leur devoir pascal.

Jacques Bourdon est vicaire en 1718 ; Michel Le Riche, François Renaud, Thomas Le Petit, sont prêtres présents ; François Graffard est acolyte ; Mathieu Le Monnier, custo. L'aire de la nef a été pavée de neuf et le chœur aurait besoin d'être reblanchi. Les décimateurs sont enjoints de faire réparer la couverture du chœur. Il y a quelques paroissiens qui n'ont pas satisfait à leur devoir pascal.

Les décimateurs sont enjoints en 1720 de faire les réparations à la couverture du chœur. L'aire de la nef a été pavée de neuf et le chœur aurait besoin d'être reblanchi. Les écoles se tiennent par charité.

François Graffard, Michel Leriche, Thomas Lepetit,

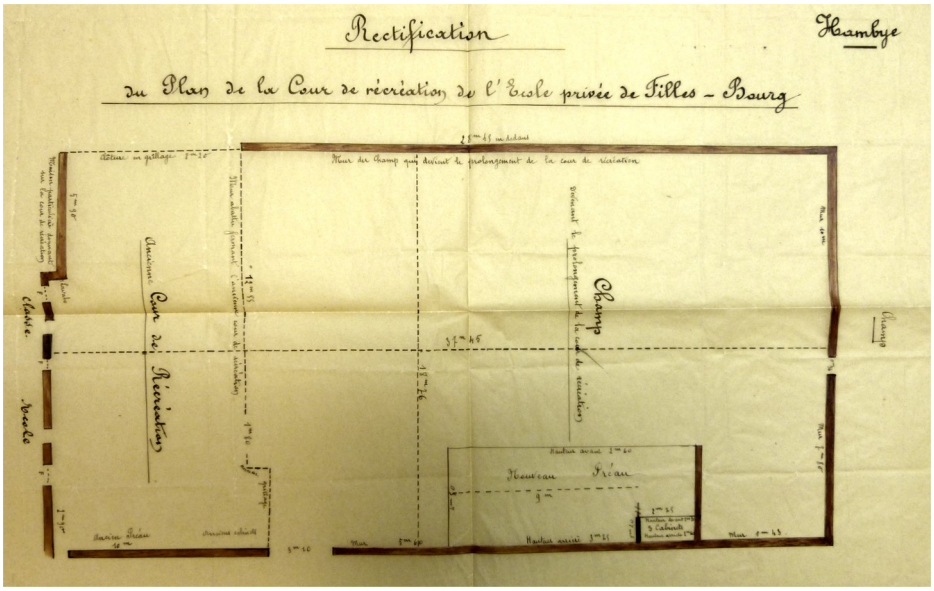


*Ecole privée de filles au bourg (actuelle chapelle Sainte Thérèse de l'enfant Jésus)*

peu fréquentée. Il est bien exposé, un écran d'arbres le protège des vents d'ouest. Les terrains sont secs et plats et les travaux n'ont

*Plaque du groupe scolaire*

seront que moins coûteux. Il importe donc, en conséquence, de réaliser au plus tôt la construction du groupe scolaire. Mais c'est une crise qui se profile car le Préfet rappelle le 15 février 1952, que les élus ne sont pas constants dans les termes utilisés, tantôt c'est un groupe scolaire, tantôt c'est une école de garçons. Il y a discordance. Le Préfet rappelle au maire qu'il semble défendre « un intérêt particulier » au lieu de « l'intérêt commun » car des contacts ont eu lieu entre le maire et les propriétaires, à l'insu du Conseil municipal et du service des domaines. Le maire: Yves Brégeault, menace de démissionner ainsi que onze autres élus.

Le 8 juillet 1952, reprenant en considération la question de la construction d'un bâtiment scolaire, le conseil, par 14 voix, décide de faire procéder à l'aménagement d'une école de garçons. La commission locale scolaire propose le 16 septembre 1952 au Conseil municipal, un terrain propice à l'aménagement d'une école de garçons sur le bord du CD 51 d'une superficie de 26 ares 50 centiares, cadastré en « E » 1208 dénommé le « clos marguerite » et appartenant à Geneviève Carpon. Les travaux durent avancer car le 5 mars 1953 monsieur et madame Déon, instituteurs publics, demandent s'il n'y aurait pas moyen d'installer le chauffage central dans les logements des maîtres et maîtresses. Le Conseil exprime le désir d'adhérer à la coopérative de reconstruction « L'indépendance » basée à Saint-Lô le 26 juillet 1955. Les renseignements obtenus devaient être caducs car elle n'était plus agréée au 15 novembre suivant. L'architecte : André Cochepain décède et son fils : Yves informe le Conseil municipal de Hambye qu'il a l'intention de prendre la succession de son père. Ce désir ne soulevant aucune objection des élus est accepté le 22 mai 1956. Le Sous-préfet de Coutances vint à Hambye le 28 juillet 1956. Le Conseil municipal décide le 11 juin 1957 de remplacer les parquets en châtaigniers prévus dans les salles de classe et les logements de fonction, par l'emploi d'un plastique, qui selon l'architecte, était d'un entretien plus aisé, moins coûteux. Il fallut négocier avec l'entreprise Outrequin de Cerisy-la-Salle, qui avait passé son marché le 23 avril 1956, afin qu'elle renonce à une partie de ses engagements. La pose de rideaux de nylon »pour tempérer l'ardeur du soleil dans les classes du groupe scolaire » est confiée à monsieur Vastel et à mademoiselle le 29 avril 1958. Et vous l'avez sans doute remarqué: il est à nouveau question du groupe scolaire. A suivre…

*Ex-voto de la Vierge du Sacré cœur de Jésus en lucarne de corniche de l'ancienne propriété des religieuses du Sacré cœur de Coutances*

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

N° SIRET : 801 053 380 00011

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

patrimoinevaldesienne.fr

sont prêtres présents à la visite de 1724 ; Denis Briand est diacre ; Louis David, sous-diacre ; François Lavolley, Jean Lechevallier, acolytes. Le cimetière est en bon état ainsi que les couvertures de l'église. L'intérieur est tenu proprement, cependant, les murailles auraient besoin d'être reblanchies. Acte est accordé au sieur prieur-curé des comptes de Guillaume et Pierre Godefroy, frères et Thomas Lepetit. Les écoles se tiennent par charité.

François Le Marillet s'éteint le 02 décembre 1730.

Denis Briand, prêtre présent, est vicaire à Saint-Ursin lors de la visite de 1731 à Fleury. Il est demandé à François Lavolley, syndic, d'acheter trois processionnaires à l'usage du diocèse de Coutances.

Il y a une requête de noble et discrète personne : Jean, Elisabeth Bernard, prêtre, seigneur de Fleury et autres lieux (5 E 17206 folio 269) Jean-Baptiste Godefroy est vicaire vers 1750 (demeurant à la maison des hauts vents à Fleury (5 E 17190) Jacques Bourdon, prêtre de la paroisse de Fleury, où il est décédé (compagnie de M Lechevalier de Renty en garnison à Vire) . Dom Jacques Guillot, prêtre, curé de Fleury, prieur claustral de La Bloutière (vers 1768, 5 E 17213, folio 154. Il meurt le 12 janvier 1780) ; François Le Dard, vicaire ; Louis David, prêtre ; Bertrand, Jean Asseline, acolyte (voir une adjudication d'une maison nommée le jardin de l'école à Fleury (21 septembre 1760) ; Léger, curé de Fleury (mort en 1785). Un contrat (5 E 17215) en date du 24 janvier 1771 concerne Jean-Baptiste Jonchon, maître graveur à Paris et Claude Jonchon, marchand bourgeois à Caen. Dom Michel La Fosse est curé en 1786. Il fut enseveli à Fleury le 20 juin 1825.

L'église est reconnue être dans un grand état de pauvreté en 1807. Elle a la forme d'une croix latine et présente deux chapelles latérales : Notre Dame de pitié au sud et saint Jean-Baptiste au sud. L'autel majeur est sous le vocable de Notre Dame de l'assomption.

1828 : construction d'une voûte en lambris en arc surbaissé, dans la nef.

Restauration en 1834 du tableau de l'assomption au maître autel par Quesnel, peintre à Coutances.

L'église de Notre Dame de Fleury qui offre, en 1845, quelque intérêt sous le rapport de la voûte du chœur avec ses arcades et ses

belles croisées en rosaces est tout à fait en mauvais état d'entretien, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. La sacristie occupant une partie du chœur la rend trop petite pour la population. Une sacristie construite en dehors de l'édifice remédierait en partie à cet inconvénient. La toiture de l'église est entièrement usée, ne pouvant plus jeter l'eau dehors. Le lambris se détériore considérablement (enquête sur l'état des églises et presbytères de 1845).

1857 : achat des fonts baptismaux.

30 août 1874 : bénédiction de la cloche : Barbe, Angélique, Augustine, 975kg.

L'orage détruisit le clocher, une partie des toitures, des autels, des verrières et du dallage en 1891.

1904 : pose du carrelage en damier produit par la maison Marguet d'Andrésieux (Loire) et bénédiction des statues de : Jean, Antoine de Padoue et Expédit.

Inventaire du 20 mars 1906.

1915 : bénédiction des statues de : Geneviève, Bienheureuse Jeanne d'Arc (Sortie des ateliers Rouillard d'Angers).

1920-1921 : travaux d'intérieur confiés à l'architecte Leforestier de Granville.

25 septembre 1921 : bénédiction des statues de : Radegonde, Marguerite-Marie Alacoque, Marie (données par la famille Dastin. La bénédiction eut lieu en même temps que le monument aux morts.

Le maitre verrier Mazuet de Bayeux en 1924.

1932 : confection des stalles de curés et de vicaire par Leriveray, ébéniste à Fleury et Vernier de Chérencé-le-Héron.

25 juillet 1949 : bénédiction de deux cloches : Marie, Jeanne, Thérèse, 730kg ; Françoise, Michelle, Barbe, 498kg.

1952 : découverte d'une statuette en pierre d'un évêque pouvant être contemporaine du chœur (15e).

A suivre…

L'association est fédérée à : La Fondation du Patrimoine, la Société pour la Protection des Paysages et de l'esthétique de la France, la Fédération Patrimoine Environnement, la Fédération des Moulins de France, le Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais, la Commission départementale du Conseil général de la Manche pour la sauvegarde des cimetières, la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire « Arts et mémoires des cimetières de la Manche » et des associations locales.